

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 mai 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion, Marie-Ève Dutil et Karen Hilchey, messieurs les conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 20 h 05.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 09-5401

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 7.26 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
- 7.27 Renouvellement des assurances générales pour 2009-2010.
- 7.28 Mandat à la société d'horticulture La chaudière fleurie.
- 7.29 Autorisation de représentation du conseil de ville à Lisieux.

et en modifiant le titre de l'item 6.2 en remplaçant le chiffre 500 000 \$ par le chiffre 510 000 \$.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 09-5402

Séance ordinaire 27 avril 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 316-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 316-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les centre-jardins et l'étalage extérieur**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 317-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 318-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-407 à même la zone RB-345**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJET PARTICULIER – 125, 156^e RUE, SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet particulier pour le 125, 156^e Rue, Saint-Georges à l'effet **d'autoriser l'utilisation du bâtiment sis au 125, 156^e Rue, à des fins de vente au détail de vêtements et accessoires connexes, ainsi qu'un salon de santé beauté offrant des services tels que massothérapie, naturothérapie, soins énergétiques, bronzage, coiffure, esthétique et acupuncture, à l'exclusion des cliniques de santé offrant des consultations sans rendez-vous**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJET PARTICULIER – 13035, 2^e AVENUE, SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet particulier pour le 13035, 2^e Avenue, Saint-Georges à l'effet **d'autoriser le remplacement de 6 chambres offertes en location par 2 logements 4½ pièces**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 09-5403

Adoption du projet du règlement numéro 320-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 320-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Karen Hilchey
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 320-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin de créer la zone RB-440**, soit et est adopté par ce conseil.

RÉSOLUTION N° 09-5403 (suite)

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 mai 2009 au 8 juin 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 juin 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 320-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5404

Adoption du projet du Règlement numéro 321-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 321-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 321-2009** intitulé" Règlement d'amendement au Règlement de lotissement", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 151-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin de modifier les dimensions minimales d'un terrain occupé par une habitation unifamiliale jumelée**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 mai 2009 au 8 juin 2009 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 juin 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du règlement de lotissement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 321-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

Je, Daniel Lessard conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 317-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Irma Quirion conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 322-2009 autorisant des travaux de réfection de la 115^e Rue et de la 2^e Avenue au montant de 510 000 \$ et un emprunt du même montant** (Dépôt du projet de règlement).

À 20 h 15, madame la conseillère Karen Hilchey quitte son siège.

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 09-5405

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 20 avril 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 706 298,14 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 29 645,29 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 735 943,43 \$ pour les chèques couvrant la période du 17 au 30 avril 2009.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Paquet se retire des délibérations pour le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5406

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour le traitement de fissures de chaussées d'asphalte

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CIMOTA INC.	25 182,41 \$
SCELLEMENTS JF INC.	34 926,91 \$
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	36 927,40 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 22 avril 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CIMOTA INC. au montant de 25 182,41 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CIMOTA INC. pour le traitement de fissures de chaussées d'asphalte au montant de 25 182,41 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Paquet reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 09-5407

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'aménagement de voies d'accès à l'aéroport municipal (phase II)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES EXCAVATIONS ET PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	26 343,56 \$
A. QUIRION EXCAVATION INC.	32 252,62 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./FERME FORESTIÈRE A.D. ROY	32 970,79 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	33 667,80 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	34 801,20 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	44 704,14 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 24 avril 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES EXCAVATIONS ET PAVAGES DE BEAUCE LTÉE au montant de 26 343,56 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES EXCAVATIONS ET PAVAGES DE BEAUCE LTÉE pour l'aménagement de voies d'accès à l'aéroport municipal (phase II) au montant de 26 343 56 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 26 343,56 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le surplus accumulé nouvelle ville – tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5408

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'un camion PTC 41,000 livres (18,500 kg) minimum, 4 x 4, modèle 2009

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu une soumission soit celle du **CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. au montant de 157 686,38 \$**;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 28 avril 2009, que la soumission reçue est conforme et qu'elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : l'offre déposée par le Centre du Camion (Beauce) Inc., au montant de 13 545 \$, pour l'échange de notre camion International Paystar 5000, 4 x 4, 1996;

RÉSOLUTION N° 09-5408 (suite)

ATTENDU : que suite aux démarches effectuées par le Service des travaux publics, le prix serait supérieur si on vendait ce camion à l'encan;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par le **CENTER DU CAMION (BEAUCE) INC. pour la fourniture d'un camion PTC 41,000 livres (18,500 kg) minimum, 4 x 4, modèle 2009 au montant de 157 686,38 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits; et rejette l'offre proposée en option pour l'échange du camion International Paystar 5000, 4 x 4, 1996.

QUE le tout soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Paquet se retire des délibérations pour le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5409

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture, l'installation et la réparation de glissières de sécurité

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC.	21 706,54 \$
SÉCURIGARDE INC.	28 537,61 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 29 avril 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC. au montant de 21 706,54 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC. au pour la fourniture, l'installation et la réparation de glissières de sécurité au montant de 21 706,54 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 21 706,54 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le surplus accumulé nouvelle ville, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Paquet reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 09-5410

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la réfection et la construction de trottoirs

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9060-1535 QUÉBEC INC. (FERME FORESTIÈRE A.D. ROY)	94 735,99 \$
LAVAL CONSTRUCTION INC.	125 787,90 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 4 mai 2009, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9060-1535 QUÉBEC INC. (FERME FORESTIÈRE A.D. ROY) au montant de 94 735,99 \$**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **9060-1535 QUÉBEC INC. (FERME FORESTIÈRE A.D. ROY) au pour la réfection et la construction de trottoirs au montant de 94 735,99 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 94 735,99 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé de la nouvelle ville, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5411

Cession d'une partie de la 175^e Rue projetée par La Fromagerie La Pépité d'Or Inc.

ATTENDU : le projet de prolongement de la 175^e Rue à l'ouest du boulevard Lacroix (route 173);

ATTENDU : le protocole d'entente intervenu entre La Fromagerie La Pépité d'Or Inc., Groupe Immobilier J.L. Poulin, Vêtements Sport sur son 36, Fiducie Immobilière Morency et la Ville concernant ces travaux;

ATTENDU : l'entrée en vigueur du Règlement numéro 315-2009 autorisant les travaux prévus à ce protocole d'entente et leur mode de financement;

ATTENDU : les projets de contrat préparés par Me Éloi Veilleux notaire, pour confirmer les échanges de terrains et les cessions de servitudes nécessaires à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 09-5411 (suite)

QUE ce conseil accepte la cession d'une partie de la 175^e Rue projetée par La Fromagerie La Pépité d'Or Inc., le tout conformément au contrat préparé par Me Éloi Veilleux notaire, lequel contrat est annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5412

Cession d'une partie de la 175^e Rue projetée par Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc.

ATTENDU : le projet de prolongement de la 175^e Rue à l'ouest du boulevard Lacroix (route 173);

ATTENDU : le protocole d'entente intervenu entre La Fromagerie La Pépité d'Or Inc., Groupe Immobilier J.L. Poulin, Vêtements Sport sur son 36, Fiducie Immobilière Morency et la Ville concernant ces travaux;

ATTENDU : l'entrée en vigueur du Règlement numéro 315-2009 autorisant les travaux prévus à ce protocole d'entente et leur mode de financement;

ATTENDU : les projets de contrat préparés par Me Éloi Veilleux notaire, pour confirmer les échanges de terrains et les cessions de servitudes nécessaires à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une partie de la 175^e Rue projetée par Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc., le tout conformément au contrat préparé par Me Éloi Veilleux notaire, lequel contrat est annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5413

Cession d'une partie de la 175^e Rue projetée par Vêtements Sport sur son 36 Inc.

ATTENDU : le projet de prolongement de la 175^e Rue à l'ouest du boulevard Lacroix (route 173);

ATTENDU : le protocole d'entente intervenu entre La Fromagerie La Pépité d'Or Inc., Groupe Immobilier J.L. Poulin, Vêtements Sport sur son 36, Fiducie Immobilière Morency et la Ville concernant ces travaux;

ATTENDU : l'entrée en vigueur du Règlement numéro 315-2009 autorisant les travaux prévus à ce protocole d'entente et leur mode de financement;

RÉSOLUTION N° 09-5413 (suite)

ATTENDU : les projets de contrat préparés par Me Éloi Veilleux notaire, pour confirmer les échanges de terrains et les cessions de servitudes nécessaires à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'une partie de la 175^e Rue projetée par Vêtements Sport sur son 36 Inc. au montant de 10 680 \$, le tout conformément au contrat préparé par Me Éloi Veilleux notaire, lequel contrat est annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 10 680 \$ soit financée conformément au Règlement numéro 315-2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5414

Autorisation pour la signature d'un acte de cession entre
Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc. et La Fromagerie La Pépîte d'Or Inc.

ATTENDU : le projet de prolongement de la 175^e Rue à l'ouest du boulevard Lacroix (route 173);

ATTENDU : le protocole d'entente intervenu entre La Fromagerie La Pépîte d'Or Inc., Groupe Immobilier J.L. Poulin, Vêtements Sport sur son 36, Fiducie Immobilière Morency et la Ville concernant ces travaux;

ATTENDU : l'entrée en vigueur du Règlement numéro 315-2009 autorisant les travaux prévus à ce protocole d'entente et leur mode de financement;

ATTENDU : les projets de contrat préparés par Me Éloi Veilleux notaire, pour confirmer les échanges de terrains et les cessions de servitudes nécessaires à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'intervention de la Ville dans l'acte de cession entre Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc. et La Fromagerie La Pépîte d'Or Inc. et le paiement de la somme de 37 500 \$, le tout conformément au contrat préparé par Me Éloi Veilleux notaire, lequel contrat est annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 37 500 \$ soit financée conformément au Règlement numéro 315-2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5415

Acceptation d'une servitude d'égout pluvial avec
Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc. et Vêtements Sport sur son 36 Inc.

- ATTENDU : le projet de prolongement de la 175^e Rue à l'ouest du boulevard Lacroix (route 173);
- ATTENDU : le protocole d'entente intervenu entre La Fromagerie La Pépité d'Or Inc., Groupe Immobilier J.L. Poulin, Vêtements Sport sur son 36, Fiducie Immobilière Morency et la Ville concernant ces travaux;
- ATTENDU : l'entrée en vigueur du Règlement numéro 315-2009 autorisant les travaux prévus à ce protocole d'entente et leur mode de financement;
- ATTENDU : les projets de contrat préparés par Me Éloi Veilleux notaire, pour confirmer les échanges de terrains et les cessions de servitudes nécessaires à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la servitude d'égout pluvial avec Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc. Vêtements Sport sur son 36 Inc., le tout conformément au contrat préparé par Me Éloi Veilleux notaire, lequel contrat est annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5416

Autorisation pour la signature d'un acte de servitude
entre Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc.,
La Fromagerie La Pépité d'Or Inc. et Fiducie Immobilière Morency

- ATTENDU : le projet de prolongement de la 175^e Rue à l'ouest du boulevard Lacroix (route 173);
- ATTENDU : le protocole d'entente intervenu entre La Fromagerie La Pépité d'Or Inc., Groupe Immobilier J.L. Poulin, Vêtements Sport sur son 36, Fiducie Immobilière Morency et la Ville concernant ces travaux;
- ATTENDU : l'entrée en vigueur du Règlement numéro 315-2009 autorisant les travaux prévus à ce protocole d'entente et leur mode de financement;
- ATTENDU : les projets de contrat préparés par Me Éloi Veilleux notaire, pour confirmer les échanges de terrains et les cessions de servitudes nécessaires à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'intervention de la Ville dans l'acte de servitude entre Groupe Immobilier J.L. Poulin Inc., La Fromagerie La Pépité d'Or Inc. et Fiducie Immobilière Morency, le tout conformément au contrat préparé par Me Éloi Veilleux notaire, lequel contrat est annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5417

Vente de terrain à Équipements Sigma Inc.

ATTENDU : la demande d'Équipements Sigma Inc. pour faire l'acquisition d'un terrain;

ATTENDU : que nous avons eu la certitude que ce terrain n'était pas requis pour l'élargissement de la route 204 suite à l'arrivée de l'autoroute 73;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil vende à Équipements Sigma Inc. un terrain connu et désigné comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT (4 187 880) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 1 337.7 mètres carrés, au prix de 18 809,10 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Claude Rodrigue, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5418

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue demandés par Gestion Robert Bernard Inc.

ATTENDU : que ce conseil avait mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur d'environ 310 mètres dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 839 330 \$ dont la part de la Ville à 250 991 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue, dossier G113571 daté du 17 avril 2009 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5419

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Robert Bernard Inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Gestion Robert Bernard Inc. demande un prolongement des services municipaux dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue et qu'il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Robert Bernard Inc. pour les travaux de prolongement de services municipaux dans la 163^e Rue et la 12^e Avenue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5420

Accord de principe à une demande de prolongement de services municipaux dans la 152^e Rue et la 12^e Avenue par 9206-5218 Qc Inc.

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Qc Inc. demande un prolongement de services municipaux dans la 152^e Rue et la 12^e Avenue, d'une longueur de 487 mètres afin d'y construire 11 jumelés et 20 habitations unifamiliales, et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme et aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, chef de Division – permis et inspection, en date du 30 avril 2009, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services, et de mandater la firme Genivar Inc. à préparer les plans, devis et estimations de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte en principe une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9206-5218 Qc. Inc. dans la 152^e Rue et la 12^e Avenue, sur une longueur de 487 mètres.

QUE mandat soit et est confié à la firme Genivar Sec pour préparer les plans, devis et estimations de ce projet.

QUE les coûts du présent mandat soient payés à même le surplus accumulé de la nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5421

Annulation de location d'un espace de stationnement à M. Richard Mathieu

ATTENDU : que la Ville a adopté la résolution 09-5264 le 9 mars 2009 visant à louer à M. Richard Mathieu, une case de stationnement dans le stationnement municipal situé sur le lot 2 995 793 du cadastre du Québec;

ATTENDU : que M. Richard Mathieu a manifesté son désir de ne plus louer de stationnement, étant donné son déménagement dans une autre ville et qu'il n'a pas utilisé ce stationnement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil annule la résolution numéro 09-5264 adoptée le 9 mars 2009, pour la location d'une case de stationnement à M. Richard Mathieu sur le stationnement municipal situé sur le lot 2 995 793.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Régis Drouin se retire des délibérations pour les deux prochains items pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5422

Renouvellement de l'entente pour l'entretien et la gestion des équipements construits par Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000

ATTENDU : que l'entente intervenue entre la Ville et la corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000, concernant la gestion et l'entretien des équipements construits par ceux-ci, est présentement échue;

ATTENDU : les discussions intervenues entre M. Marcel Grondin, directeur général et les représentants de la corporation, pour le renouvellement de cette entente;

ATTENDU : que cette entente prévoit que l'opération du barrage gonflable est faite pour et au nom de la corporation et selon leurs directives;

ATTENDU : que cette entente prévoit que les réparations majeures aux équipements de Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 sont spécifiquement exclues des obligations de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'une entente avec la corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 pour la gestion et l'entretien des équipements construits par ceux-ci, le tout conformément au projet d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5423

Aide financière à Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 pour des travaux d'enrochement à l'île Pozer

ATTENDU : que la corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 a obtenu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour effectuer les travaux d'enrochement sur la berge est de l'île Pozer, sur une distance d'environ 200 mètres;

ATTENDU : la demande d'aide financière déposée par la corporation pour que la Ville subventionne ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière à la corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000 pour les travaux d'enrochement de la berge Est de l'île Pozer jusqu'à un maximum de 75 000 \$, payable sur pièces justificatives.

QUE la somme de 75 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Régis Drouin reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 09-5424

Appui au comité olympique canadien pour l'obtention de deux licences de télédiffusion numérique nationale consacrées au sport amateur

ATTENDU : la demande de M. Richard Pound, président du conseil d'administration CASN/RSAC du comité olympique canadien, à l'effet que la Ville les appuie dans leurs démarches pour l'obtention de deux licences de télédiffusion numérique nationale consacrées au sport amateur, dont une licence en langue française et une licence en langue anglaise;

ATTENDU : ce conseil voit d'un très bon œil la promotion du sport amateur auprès de la population en général et plus particulièrement auprès des jeunes de la région;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie la demande du comité olympique canadien auprès du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relativement à l'obtention de deux licences de télédiffusion numérique nationale consacrées au sport amateur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5425

Demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes

ATTENDU : que pour l'année 2009, la Ville désire faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU : la demande d'aide financière préparée par Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5426

Autorisation d'un budget additionnel pour l'ajout d'équipement de bureau aux Services techniques

ATTENDU : que ce conseil a autorisé l'embauche d'une technicienne en génie civil aux Services techniques, ainsi que l'embauche d'étudiants en génie civil et en technique de génie civil pour les besoins des Services techniques;

ATTENDU : que des aménagements et des postes de travail doivent être aménagés pour l'accueil de ce personnel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise un budget additionnel de 16 702 \$ pour l'aménagement et l'acquisition d'équipement pour les postes de travail autorisés aux Services techniques.

QUE la somme de 16 702 \$ soit financée à même le fonds d'administration, dont une somme de 12 405 \$ financée par le fonds d'administration, section immobilisations.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5427

Mandat au Service des ressources humaines pour combler le poste vacant d'un technicien au Service de l'informatique

ATTENDU : le départ de M. Roberto Veilleux à titre de technicien au Service de l'Informatique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate le Service des ressources humaines à faire les démarches pour combler le poste vacant au Service de l'informatique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5428

Embauche d'un chef de Division - informatique

ATTENDU : les besoins observés en informatique et plus particulièrement en sécurité des systèmes;

ATTENDU : la recommandation de M. Marcel Grondin déposée et discutée au comité général du 4 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
DISSIDENT monsieur le conseiller Régis Drouin
ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil présents

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Sébastien Leclerc à titre de chef de Division - informatique à compter du 15 juin 2009.

QUE les conditions de travail de M. Leclerc soient celles prévues à la politique des conditions de travail des employés cadres, classe 4 – échelon 5, et qu'à partir du 1^{er} janvier 2010 il y aura progression d'échelon.

QUE M. Leclerc aura droit à une semaine de vacances payée en 2009 et trois semaines de vacances payées en 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5429

Embauche de trois préposées aux télécommunications

ATTENDU : la recommandation de MM. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines et Hilaire Isabelle, directeur de Police à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Valérie Nadeau, Mme Syndy Paquet et Mme Cindy Lapierre à titre de préposées aux télécommunications rétroactivement au 2 mai 2009;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 4 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Valérie Nadeau, Mme Syndy Paquet et Mme Cindy Lapierre à titre de préposées aux télécommunications, rétroactivement au 2 mai 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5430

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU : que suite à une demande du ministère des Transports du Québec, la Ville de Saint-Georges s'est engagée à prolonger la 25^e Avenue jusqu'à l'intersection de la 74^e Rue (voie d'accès à l'autoroute 73);

ATTENDU : que le prolongement de la 25^e Avenue doit se faire à l'intérieur des limites de la zone agricole;

RÉSOLUTION N° 09-5430 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole d'autoriser pour aliénation, lotissement et utilisation à des fins autres qu'agricoles, une partie des lots 3 629 790, 3 628 259 et 3 628 262, et ce, aux motifs suivants :

- ▶ Cette demande est conforme à la réglementation de zonage;
- ▶ Les sols sont de classe 7, selon l'inventaire des terres du Canada;
- ▶ cette demande aurait peu de conséquence sur les établissements agricoles existants, puisque les voies de circulation ne génèrent aucune distance séparatrice;
- ▶ les superficies visées sont celles du moindre impact sur l'agriculture puisqu'aucune terre en culture ou en pâture n'est concernée, tel que démontré par l'étude d'impact du ministère des Transports du Québec dans le cadre du prolongement de l'autoroute 73;
- ▶ cet accès à la future autoroute 73 aura un effet positif sur le développement économique régional puisqu'il contribuera à améliorer la compétitivité des entreprises en créant un lien direct entre le parc industriel et le parc technologique, et l'autoroute 73.

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il n'existe aucun autre espace qui permettrait de prolonger la 25^e Avenue jusqu'au raccordement de la future autoroute 73.

QUE monsieur Claude Poulin directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5431

Renouvellement des assurances générales pour 2009-2010

ATTENDU : que la loi permet de négocier annuellement avec l'assureur ou le courtier, les assurances générales de la Municipalité sans modifier les bénéficiaires si celle-ci a été en appel d'offres au cours des 4 dernières années;

ATTENDU : que la Municipalité s'est prévaluée de cette possibilité et le courtier au dossier a accepté de renouveler les protections existantes;

ATTENDU : la recommandation de Me Martin Sirois, chef du Contentieux, dans lequel il nous recommande d'accepter ce renouvellement auprès du bureau BFL Canada;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la proposition de BFL Canada pour la couverture des assurances générales de la Ville pour une prime de 219 653 \$ en ajoutant toutes les taxes applicables pour la période du 12 mai 2009 au 12 mai 2010.

QUE la somme de 219 653\$, plus taxes, soit financée par le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 09-5432

Mandat à la société d'horticulture La chaudière fleurie

ATTENDU : que la Ville a à sa disposition des pivoines et des lilas qui doivent être plantés au parc Veilleux;

ATTENDU : l'entente intervenue avec la société d'horticulture La chaudière fleurie qui s'engage à procéder à la plantation de ces plantes;

ATTENDU : que la Ville aura bientôt à sa disposition trois rosiers de chacune des provinces ou territoires du Canada qui devront servir à faire une roseraie;

ATTENDU : que le lieu d'installation de cette roseraie n'est pas encore déterminé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate la société d'horticulture La chaudière fleurie pour procéder à la plantation des pivoines et lilas au parc Veilleux.

QUE ce conseil demande à la société d'horticulture La chaudière fleurie de faire des recommandations quant à la localisation de la Roseraie du Canada.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Paquet se retire des délibérations pour le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 09-5433

Autorisation de représentation du conseil de ville à Lisieux

ATTENDU : que la Ville de Lisieux en France tiendra, le 24 juin prochain, la fête du Québec comprenant un volet spécifiquement pour la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : la demande de la Municipalité de Lisieux d'avoir un représentant du conseil de la Ville de Saint-Georges à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 2 000 \$ pour payer les frais de déplacement d'un représentant du conseil, à être désigné ultérieurement, à la fête du Québec à Lisieux en France le 24 juin prochain.

QUE le paiement de la somme de 2 000 \$ se fasse sur présentation de pièces justificatives.

QUE la somme de 2 000 \$ soit défrayée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Paquet reprend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois d'avril 2009 au montant de 4 936 380 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois d'avril 2009 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois d'avril 2009 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport d'activités du Service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2009 est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois d'avril 2009, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil. Une lettre de démission de madame la conseillère Karen Hilchey sur le comité de la Sécurité publique est également déposée. Les membres du conseil lui transmettent leurs remerciements.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 45, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier